

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2019-ARA-AUPP-00728

N° Garantie : 2019-005462

Intitulé du projet : Révision du PLU

Localisation : Commune de Nances dans le département de la Savoie

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 30/04/2019

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 30/07/2019**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la Directrice par Délégation,
Pôle Autorité Environnementale



Yves MEINIER